

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Laurent et Mme Brigitte Tissières pour la modification de façades et l'agrandissement d'un balcon sur la parcelle n° 16'619, folio n° 92, zone Village V1, à Médières, coord. 2'583'416/1'104'237

M. Thierry De Salvador par le bureau d'architecture André & Christophe Salamin pour la transformation d'une grange avec démontage et remontage, pose de panneaux solaires et création de forages géothermiques sur la parcelle n° 18'134, folio n° 94, zone Village V1, à Villette, coord. 2'582'445/1'103'450 (Projet selon art. 3 et 30 LC)

Les Chalets de Magali SA p/VFP Immobilier par le bureau d'architecture Bruchez - Fellay pour l'agrandissement du chalet sur les parcelles n° 5'007 et 4'852, folio n° 135, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit Planalui à Verbier, coord. 2'583'080/1'105'965 (Projet selon l'art. 22 pt. 5 LC)

M. Raphaël Sauthier par le bureau d'architecture Burgazzoli Architecture SA pour l'agrandissement d'un garage existant et pose d'une isolation extérieure sur la parcelle n° 18'107, folio n° 94, zone Village V1, à Villette, coord. 2'582'365/1'103'435 (Projet en dérogation à l'art. 97 du RCCZ)

PPE "La Tournelle" p/M. Maurice Deslarzes par le bureau d'architecture Martin & Michellod SA pour la construction d'un ascenseur extérieur et la création de 2 fenêtres en façade Sud des combles sur la parcelle n° 4'677, folio n° 127, zone Touristique centre T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 2583550/1105030 (Projet en dérogation à l'art. 97 RCCZ)

M. Fabien May pour la construction d'une habitation familiale avec pose de panneaux solaires en toiture sur les parcelles n° 21'643 et 21'644, folio n° 46, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit Le Rosay à Sarreyer, coord. 2'585'340/1'101'480 (Projet en dérogation à l'art. 97 RCCZ)

M. Laurent Bruchez par le bureau Alp' Architecture Sàrl pour la modification d'implantation du projet autorisé n° 326.12 (construction d'une habitation familiale) sur la parcelle n° 18'431, folio n° 28, zone Résidentielle R3, lieu-dit Probé au Châble, coord. 2'583'235/1'102'805

M. Mix Harald Olof par le bureau d'architecture G Comina SA. pour l'agrandissement du sous-sol et garage en modification du projet autorisé n°193.12 sur la parcelle no 570, folio no 131, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit La Tinte à Verbier, coord. 2'584'250/1'104'950

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.